



Haganis
Environnement



ASSAINISSEMENT

Rapport d'activité
2022

Sommaire

REPÈRES	4
ÉDITO	5
HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	6
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	9
• POLITIQUE QSEÉ	10
• SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	10
• ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT	11
• QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ	11
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	12
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
• LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES	15
• LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE	15
• LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	16
• LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	17
LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	18
• CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS	19
• CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS	20
• ENTRETENIR LES RÉSEAUX	21
• MAINTENIR LES OUVRAGES	22
• SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU	23
• CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME	23

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	24
• LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES	25
• LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES	28
• FAITS MARQUANTS 2022 / PROJETS 2023	28
LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	30
• PEU DE MATIÈRES ET BEAUCOUP D'EAU	31
• PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION	32
• LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES	32
• LE RECYCLAGE AGRICOLE	33
LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	34
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022	35
• LES PROJETS 2023	36
LES COMPTES 2022	38
• LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	38
• LE COÛT DU SERVICE	39
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	40
LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	41

Repères



- **28** administrateurs, dont 18 délégués Eurométropole de Metz
- **259** agents
- Certification **ISO 9001 & 14001** pour l'ensemble des activités
- Certification **ISO 50001** pour l'UVE-UVM, la STEP et les bâtiments du siège



- **99,8 %** = performance énergétique de l'UVE
- **210 669 MWh** = énergie produite sous forme de vapeur l'équivalent de **21 millions** de litres de fioul ou **14,7 millions** de m³ de gaz
- **81 %** = taux de recyclage des collectes sélectives
Refus de tri : 19 %
- **66 %** = taux de valorisation en déchèteries



- **1** station d'épuration intercommunale, **4** lagunes, **3** stations communales
- **1 484 km** d'égouts, **146** stations de relèvement, **131** bassins
- **22,1 millions de m³** d'eaux usées épurés, l'équivalent de **8 840** piscines olympiques
- **1,14 € ht/m³** = redevance assainissement

Édito

La crise sanitaire fait place à une situation économique dégradée, avec une inflation, apparue soudainement en 2022, qui atteint des niveaux plus vus depuis des décennies. La hausse des prix a concerné d'abord l'énergie et les matières premières. Du point de vue environnemental, nos ressources naturelles, l'eau comme les énergies fossiles, sont de plus en plus rares et précieuses. Il est urgent de les économiser et de les préserver. Dans un contexte économique contraint, les enjeux climatiques et énergétiques se font de plus en plus pressants. C'est pourquoi, Haganis vise à apporter à son échelle une contribution toujours plus importante face à ces défis environnementaux.



Des tarifs au plus juste

En tant qu'entreprise publique, Haganis continue plus que jamais de proposer le meilleur service au meilleur coût dans l'intérêt des habitants et dans le respect de l'environnement. **Les fruits de la bonne gestion d'Haganis ont permis de maintenir pour 2023 tous les tarifs** et ne pas répercuter la flambée des prix de l'énergie et des matières premières. L'anticipation d'achat d'électricité et la diminution de sa consommation et de celles des réactifs, au niveau de nos usines d'épuration des eaux usées, ont permis de conserver la redevance assainissement, qui s'applique à tous les ménages de la métropole, à 1,14€/m³. Déjà diminuée en 2020 de 8%, elle est donc encore maintenue pour 2023 grâce à l'expertise d'exploitation et de gestion des équipes d'Haganis. Il en est de même pour l'activité déchets. Des tarifs très compétitifs pour la valorisation énergétique et le tri des déchets qui forment un mix efficace avec le réseau de déchèteries. Des solutions complémentaires et vertueuses. Maintenir l'équilibre économique tout en conservant un haut niveau de performance environnemental reste l'enjeu majeur.

Performance environnementale et énergétique

L'assainissement et le traitement des déchets offrent des solutions complémentaires pour participer à l'effort collectif de préservation de l'environnement. Des pluies insuffisantes et des épisodes orageux intenses mais trop brefs ne permettent pas d'alimenter suffisamment les nappes phréatiques. S'il est urgent d'économiser l'eau à la source, il est tout aussi primordial de l'épurer correctement après usage. Les équipes d'exploitation d'Haganis œuvrent pour parvenir aux bons résultats qui nous sont fixés par l'Etat, et que nous nous fixons au-delà des exigences réglementaires. **Aucune non-conformité depuis plus de deux ans pour la STEP**, alors que la réglementation en autorise 25 par an. **La performance énergétique remarquable de l'UVE atteint quant à elle 99,8%**. Un résultat inédit qui conforte notre usine en tant qu'installation à Haute Performance Environnementale. Le pouvoir calorifique des déchets permet d'économiser les énergies fossiles, l'équivalent de 21 millions de litres de fioul ou près de 15 millions de m³ de gaz.

Économiser les matières premières

Le geste de tri est à présent simplifié pour les habitants. Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les emballages ménagers sont triés, y compris les films plastiques, pots de yaourts et autres petits emballages en aluminium. Les papiers et emballages ménagers issus des collectes sélectives sont traités depuis début avril dans notre nouveau centre de tri modernisé. Après les phases d'essais successives qui ont été menées, la mise en service industriel a débuté au 1^{er} décembre avec l'objectif d'atteindre les capacités et performances attendues.

Deux engagements forts pour le territoire

L'élaboration d'un **nouveau schéma directeur d'assainissement** sur la métropole est une étape importante. Intégré au contrat de territoire «Eau et climat» signé en juillet 2022 avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse, il sera un document de planification central pour se projeter et engager les travaux d'assainissement identifiés comme prioritaire sur le territoire métropolitain. Pour améliorer le traitement des déchets, dans le cadre des lois « Transition énergétique » et « Anti-gaspillage », Haganis a signé, le 27 septembre 2022, avec l'Eurométropole de Metz et le Sydelon, une **convention de coopération « public-public »**. À compter du 1^{er} janvier 2024, notre nouveau centre de tri accueillera les déchets recyclables du Nord Mosellan (environ 10 000 tonnes par an). Des solutions vertueuses et complémentaires, en matière de traitement des déchets ménagers, résultent de ce partenariat entre établissements publics.

Marc SEIDEL
Président du Conseil d'Administration

Daniel SCHMITT
Directeur Général



HAGANIS, entreprise publique

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Régie de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

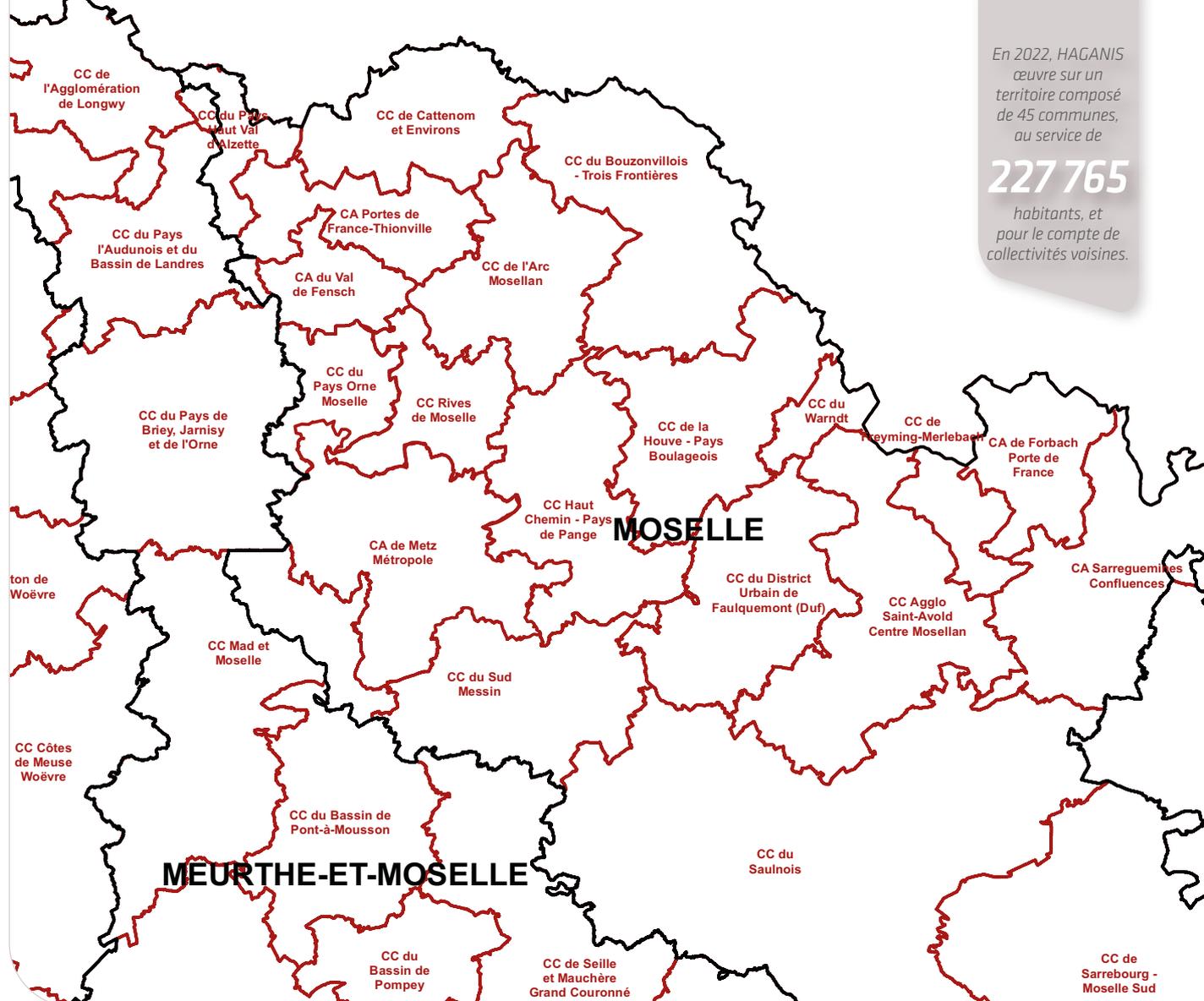
Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.

En 2022, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 45 communes, au service de

227 765

habitants, et pour le compte de collectivités voisines.



DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par l'Eurométropole de Metz pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de l'Eurométropole de Metz :

- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, d'une unité de tri des matériaux et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit déchèteries,
- la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.
- l'Unité de Traitement des Déchets Inertes

L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par l'Eurométropole de Metz. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour l'Eurométropole messine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

HAGANIS est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de l'Eurométropole de Metz en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Installé le 23 septembre 2020, le conseil a réélu Marc Seidel à sa présidence.

LES DÉLÉGUÉS DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

- François CARPENTIER (Maire de Cuvry),
1^{er} Vice-Président,
- Daniel DEFAUX (Maire de Plappeville),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Philippe GLESER (Maire de Lorry-lès-Metz),
- François GROSDIDIER (Maire de Metz),
- François HENRION (Maire d'Augny),
3^{ème} Vice-Président,
- Pascal HODY (Maire d'Ars-sur-Moselle),
2^{ème} Vice-Président,
- Thierry HORY (Maire de Marly),
- Véronique KREMER (Adjointe au Maire de
Montigny-lès-Metz),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Henri MALASSÉ (Conseiller délégué à la mairie de
Metz) depuis le 09/11/22, remplaçant Julien VICK,
- Martine NICOLAS (Adjointe au Maire de Metz),
- Roger PEULTIER (Maire de Rozérieulles),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Christophe PRÉVOST (Adjoint au Maire de Saint-
Julien-lès-Metz),
- Nathalie SPORMEYEUR (Maire de Saulny),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte),
- Isabelle VIALLAT (Adjointe au Maire de Metz),

LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM,
- Claude BERTSCH,

- René DARBOIS,
- Emmanuel LEBEAU,
- Michel LISSMANN,
- Sébastien MANGIN,
- Eric MEUX,
- Serge RAMON,
- Philippe RENAULD,
- Marc SEIDEL, Président.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle, en application du Code de la commande publique, de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés.

Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, PIERRET, RAMON et RENAULD, (titulaires), Madame VIALLAT, Messieurs DARBOIS, GLESER, PRÉVOST et SEIDEL (suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget.

Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, DEFAUX, LEBEAU, PIERRET, RAMON, RENAULD, SEIDEL et TORLOTING.



RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

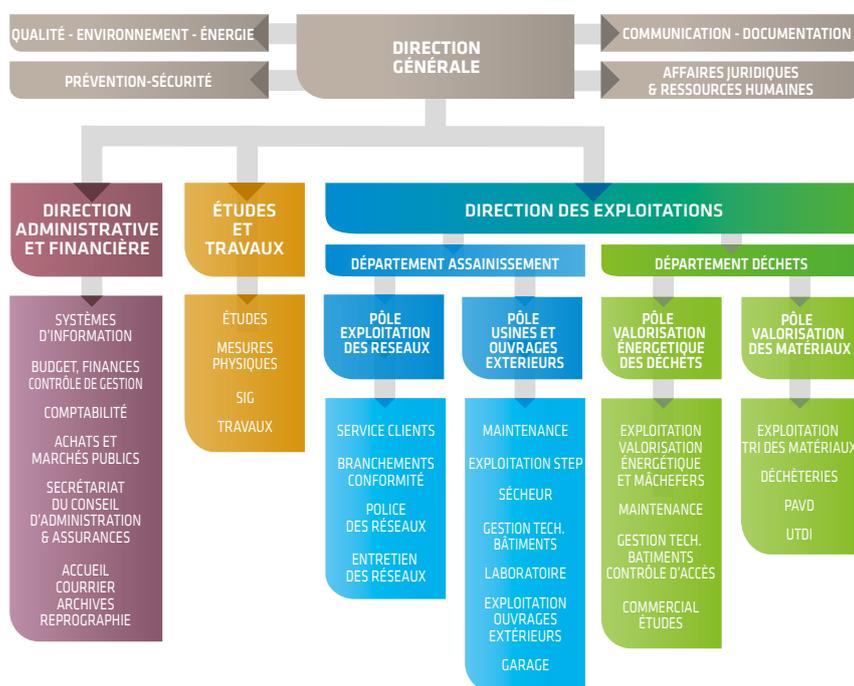
Entreprise de développement durable, HAGANIS a défini une politique de ressources humaines favorisant la réinsertion professionnelle. Elle s'attache à faire évoluer les carrières par mobilité interne et à privilégier la formation pour professionnaliser les gestes et assurer la sécurité. Elle promeut une culture d'entreprise exempte de tout stéréotype relatif au sexe.

HAGANIS développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- **la formation continue**, avec plus de 4 700 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité. 3,2% de la masse salariale sont consacrés à la formation pour une obligation légale de 1%.
- **l'insertion professionnelle**, par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri.
- **la mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles.
- **la polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes.
- **l'accueil de stagiaires ou apprentis**.

Effectif au 31/12/2022	259
Salariés	193
Fonctionnaires mis à disposition	66
Agents Assainissement	121
Agents Déchets	112
Agents Services supports	26
Formation continue 2022	
Nombre d'heures de formation continue	4 411
<i>dont heures de formation Sécurité</i>	2 885
Nombre d'agents concernés	238
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	3,3 %
Stagiaires ou apprentis accueillis	22

3,3%
de la masse salariale pour la formation



INDEX ÉGALITÉ SALARIALE

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier, depuis le 1^{er} mars 2020, un Index d'égalité professionnelle. Il a pour objectif de comparer la situation des femmes et des hommes dans la même entreprise. Inscrit dans le Code du Travail, cet index est noté sur 100, sur la base des 4 critères détaillés dans le tableau ci-après.

HAGANIS obtient la note globale de 94/100 au titre de l'année 2022 (moyenne nationale : 88/100).

Indicateurs	Score	Max.
1 - Ecart de rémunération	39	40
2 - Ecart Augmentations	35	35
3 - Augmentation Retour Congé Maternité	15	15
4 - Sexe sous-représenté parmi les plus hautes rémunérations	5	10
TOTAL	94	100

POLITIQUE QSEÉ



La protection de l'environnement et la qualité des services rendus aux habitants et aux collectivités étant essentielles, HAGANIS s'inscrit naturellement dans une démarche méthodique de développement durable et une dynamique d'économie circulaire.

La rigueur que s'impose HAGANIS par le biais des certifications ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et ISO 50001 (Energie) la guide à dépasser ses performances, dans le strict respect de la réglementation et en s'efforçant à aller au-delà de ses exigences.

Un engagement de plus de 20 ans pour améliorer en continu le service rendu aux habitants, au meilleur coût, tout en préservant l'environnement et la sécurité des personnes et des installations.

SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ



SÉCURITÉ

La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement-Énergie. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

ERGONOMIE DE LA LIGNE DE TRI

L'année 2022 a été marquée par la reprise d'activité des agents du centre de tri suite aux travaux. Des formations ont été dispensées aux opérateurs de tri, superviseurs et rondiers ainsi qu'à l'équipe de maintenance. Une attention particulière a été portée aux consignes de sécurité et à l'ergonomie aux postes de travail (réhausseurs, sièges assis-debout...).



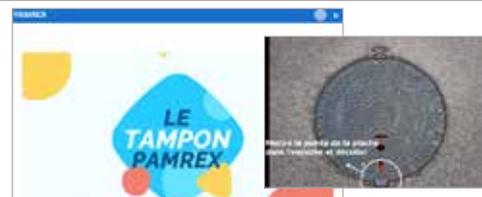
ACCOMPAGNER GRÂCE AU TUTORAT

L'ensemble des services a travaillé sur les tutorats dans chacun des métiers, pour assurer un accueil de tout nouvel embauché tant du point de vue de la sécurité que des consignes liées au métier. Ce projet a été piloté par le service Ressources Humaines et le service Prévention Sécurité.

DÉVELOPPER L'E-LEARNING

HAGANIS a mis en place une plateforme d'e-learning. Deux formations ont été mises en œuvre : une formation au titre du chapitre 1.3 de

l'ADR pour les agents d'accueil en déchèterie et une formation à l'ouverture-fermeture des tampons, en lien avec la réalisation d'un film de sensibilisation à destination de tout agent manœuvrant des tampons (entretien des réseaux, branchements-conformité, police des réseaux, mesures physiques).



Actions Prévention-Sécurité 2022

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	120
Nombre de quarts d'heure sécurité	4
Nombre de Flashes sécurité	2
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	756 773 €

ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT

Engagée dans une démarche de maîtrise et de réduction des consommations énergétiques depuis sa création (ISO 14001 puis ISO 50001), HAGANIS prend sa part à l'effort collectif de sobriété énergétique demandé par l'Etat, en renforçant les actions déjà mises en place. De plus, avec une augmentation inédite du coût de l'énergie, améliorer la performance énergétique n'a jamais eu autant de sens pour maîtriser le coût du service rendu.



ENVIRONNEMENT



ÉNERGIE

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



L'objectif, fixé par le gouvernement au niveau national, est de réduire de 10 % notre consommation d'énergie d'ici 2024, avec pour bénéfices un gain pour l'environnement, un gain économique et une action citoyenne collective.

Haganis a mis en place un plan de sobriété énergétique : des gestes adoptés par l'ensemble du personnel pour agir au quotidien, mieux utiliser le numérique et se déplacer autrement.

DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

Pour les bâtiments de la STEP et du siège, les actions mises en œuvre montrent déjà leur effet avec une baisse significative de la consommation de gaz pour le chauffage en 2022.

Quant aux locaux du CVD, ils sont chauffés depuis la mise en service grâce à l'énergie présente dans l'eau d'alimentation des échangeurs, économisant ainsi les énergies fossiles.

Consommations énergétiques Bâtiments 2022

Gaz pour le chauffage	297 kWh / DJU
Gain (par rapport à 2021)	- 35,5%

DES PERFORMANCE RECONNUES

Avec une performance énergétique supérieure à 99%, l'UVE appartient à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. La certification ISO 50001 permet par ailleurs aux collectivités clientes de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement de leurs déchets à l'UVE.

En assainissement, les excellents rendements épuratoires et la maîtrise des consommations de réactifs et d'électricité situent la station d'épuration principale de l'Eurométropole à un haut niveau de performance sur le plan national.

INVESTIR POUR L'AVENIR

La rénovation des bâtiments, des panneaux photovoltaïques, un méthaniseur pour les boues de la station... Ce sont autant de projets d'investissement portés par Haganis pour réduire notre consommation d'énergie à long terme en visant l'autonomie énergétique.

QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ

100% local, 100% public, Haganis met à disposition des habitants et des collectivités ses qualités opérationnelles de proximité pour leur apporter le meilleur service.

SERVICE CLIENTS À L'ÉCOUTE

Porte d'entrée unique, le Service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets.

Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, courriel ou via le formulaire dédié sur le site Internet. Il assure l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de ces demandes.

Haganis est particulièrement attentive aux réclamations qui lui permettent d'améliorer encore le service rendu aux usagers.

RÉACTIVITÉ DES SERVICES

En 2022, 474 signalements ont été comptabilisés pour l'activité Assainissement. Ils ont nécessité 258 interventions du service hydrocurage, dont 86 % effectuées dans les 48 heures.

93 demandes de dératization ont été traitées, dans un délai maximum d'une semaine. Pour 52 d'entre elles, une campagne globale de traitement par raticide des réseaux d'assainissement publics a été nécessaire (durée moyenne de 5 semaines).

Sur l'activité Traitement des Déchets, la majorité des contacts sont des demandes d'information pour les déchèteries (horaires, déchets admis...). En 2022, 37 réclamations ont été enregistrées et traitées.



QUALITÉ

COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de promouvoir ses performances en cohérence avec la politique QSEÉ, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à la protection de l'environnement.



VISITER LES SITES

Bien que le contexte sanitaire ainsi que les travaux de modernisation du Centre de Tri aient limité le nombre de visites des sites, HAGANIS a continué son rôle de sensibilisation. L'occasion de montrer les sites industriels, de faire connaître les métiers et d'expliquer les bons gestes en faveur de l'environnement.

Ce sont 537 visiteurs qui ont été reçus, principalement pour un public scolaire sur la station d'épuration.

10 KM HAGANIS : LES COUREURS TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS !

Partenaire-épreuve du Marathon de l'Eurométropole de Metz pour la 12^{ème} édition, Haganis renforce sa notoriété et sa visibilité en répondant présent lors de cet évènement.

En 2022, le succès des 10km HAGANIS est incontestable, avec 2024 coureurs. En interne, 18 coureurs étaient sur la ligne de départ en portant fièrement les couleurs de l'entreprise, soutenus par familles, amis et collègues. Les récompenses ont été remises par Alain Pierret, membre du Conseil d'Administration.



METZ PLAGE

HAGANIS a une nouvelle fois honoré son partenariat avec Metz Plage en collaboration avec l'Eurométropole de Metz et le Pôle Propreté urbaine de la Ville de Metz.

Les trois partenaires ont parrainé le tournoi de Molkky du 28 juillet et ont participé au village Développement Durable du 9 au 11 août.

Cet évènement a permis de sensibiliser 220 plagistes par des jeux autour des bons gestes en faveur de l'environnement.

METZ HANDBALL

Depuis de nombreuses années, Haganis est partenaire de Metz handball.

Pour la saison 2022-2023, les couleurs d'HAGANIS sont aux côtés de Julie LE BLEVEC (aîlière droite) et Valeriia MASLOVA (arrière droite), lors des rencontres des Dragonnes.





UNE PAGE LINKEDIN

En 2022, Haganis a ouvert sa page entreprise sur le réseau social professionnel LinkedIn. La motivation première est d'informer sur les offres d'emploi disponibles, mais aussi de relayer des articles en lien avec les activités.

HAGANIS, ENTREPRISE SOLIDAIRE



Zéro Déchet, Zéro Gaspillage est un programme établi entre l'Eurométropole de Metz, Emmaüs et HAGANIS.

28 collectes ZéroGaspi ont été réalisées entre avril et octobre 2022 aux abords des déchèteries de Marly, Metz-Nord,

Ars-sur-Moselle et Metz-Magny. Emmaüs a récupéré **13,77 tonnes** d'objets pour leur donner une seconde vie, grâce à la générosité de **805 donateurs**.

Haganis s'implique par ailleurs auprès de l'association « **Mil'Ecole** » pour soutenir le programme d'assainissement au Centre de Formation des Apprentis de Kamboinsin au Burkina Faso et de l'association « **Solidarité Pissila** » pour soutenir le programme de réhabilitation et de construction d'équipements sanitaires dans le département de Pissila au Burkina Faso.



PROJET THYMO

HAGANIS soutient l'Université de Lorraine et les chercheurs du projet THYMO, qui visent à développer la recyclabilité des téléphones mobiles.

Depuis 2021, une collecte d'anciens téléphones portables est organisée dans le réseau de déchèteries de l'Eurométropole de Metz. Leurs différents composants sont ensuite étudiés au sein de l'Université afin de développer leur recyclage.

Sur les 8 déchèteries, **255 téléphones** ont été collectés en 2022, soit 34,1 kg.

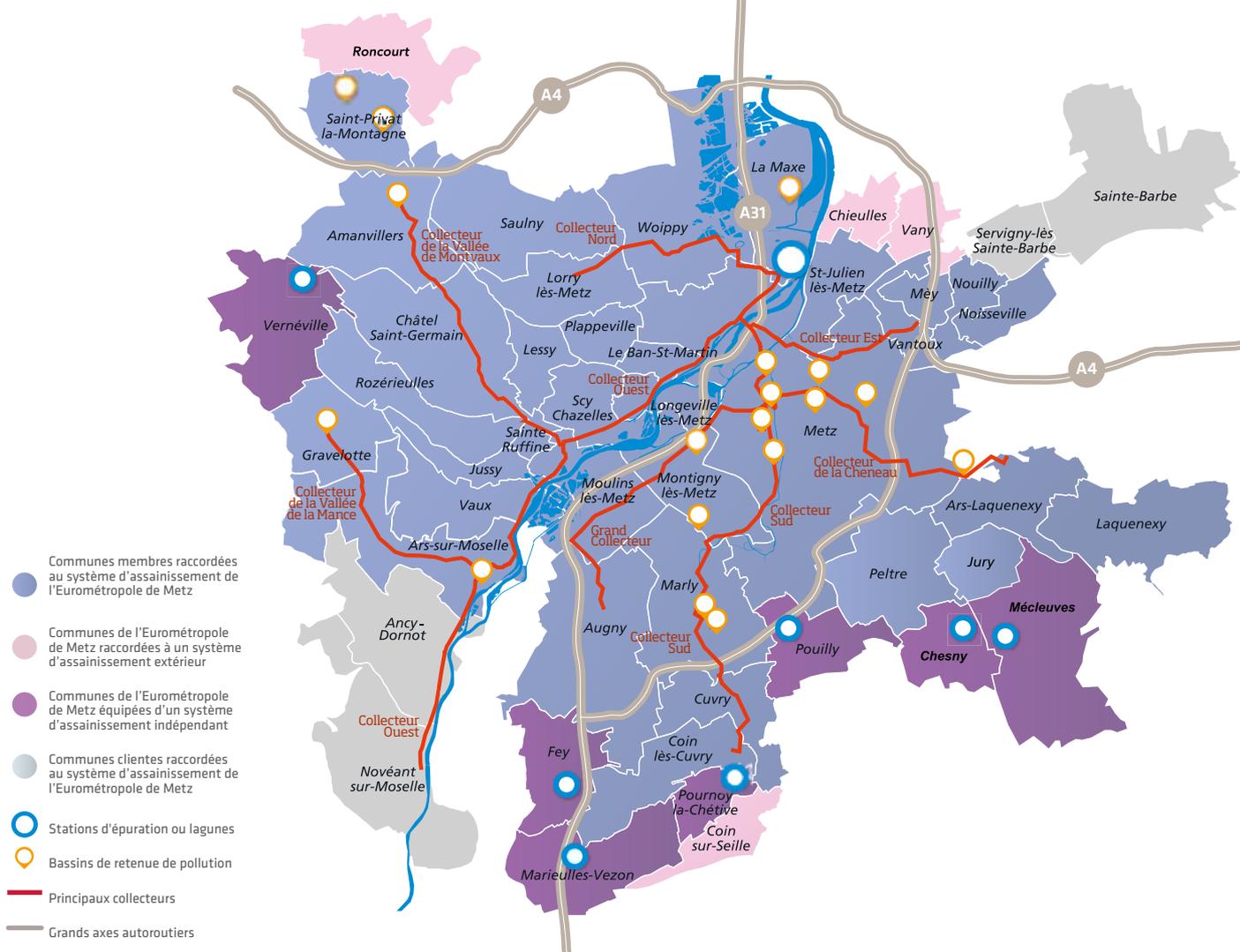




Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (SIAAM) en 1967, le système d'assainissement de la métropole messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de la métropole, à proximité du port de Metz, sur le ban communal de La Maxe.

Au fil des années, avec le développement du Sivom (ex-SIAAM), puis la création et l'extension de l'Eurométropole de Metz, la coopération intercommunale a élargi son périmètre. Le réseau d'assainissement s'étend et les ouvrages de traitement se diversifient.



LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES

HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, qu'il s'agisse d'exploitation ou d'investissement, pour toutes les communes de l'Eurométropole de Metz, à l'exception de Roncourt. Toutefois, certaines communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany et Roncourt. Bien que membre de l'Eurométropole de Metz, Coin-sur-Seille est historiquement raccordée aux réseaux du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval. Chieulles et Vany sont de la même manière raccordées aux réseaux de la Communauté de Communes Rives de Moselle. À ce titre, HAGANIS verse une rémunération à ces organismes pour l'épuration de leurs eaux usées. Dans le cas de Roncourt, la compétence assainissement est exclusivement exercée par le Syndicat des Eaux Orne-Aval.

Par ailleurs, quatre communes clientes (Sainte-Barbe, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle) sont raccordées au système d'assainissement de l'Eurométropole de Metz. Pour elles, HAGANIS assure donc le transport et le traitement de leurs eaux, la maintenance et l'entretien des ouvrages, ainsi que le contrôle des raccordements et des rejets dans les réseaux. Une partie de la redevance d'assainissement payée par les usagers concernés rémunère HAGANIS. Des conventions établies avec chaque collectivité précisent les conditions techniques et financières des prestations.

Enfin, une convention engage HAGANIS auprès de la communauté de communes Mad et Moselle pour l'entretien et la maintenance du poste anti-crues de la zone St-Jean, à Jouy-aux-Arches.

LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE

Dans l'Eurométropole messine, comme dans de nombreuses agglomérations françaises, le réseau d'assainissement est de deux sortes : unitaire ou séparatif. Certains collecteurs ont été construits selon un mode "unitaire" qui mélange les eaux usées et les eaux de pluie dans une seule conduite. Les réseaux les plus récents sont conçus généralement selon le mode "séparatif" et comportent deux conduites spécialisées : une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.

Outre de nombreuses stations de relèvement des eaux, des bassins ponctuent le réseau et régulent les flux. Les collecteurs passent en siphon sous la rivière Seille et les bras de la Moselle, pour parvenir au poste de relevage du Pont Mixte et rejoindre les collecteurs de la rive gauche. Toutes ces conduites (égouts "unitaires" et égouts "eaux usées") aboutissent au centre principal de traitement des eaux résiduaires, à proximité du Port de Metz (en règle générale, les canalisations pluviales se jettent directement dans le milieu naturel).

1 484

km d'égouts
composent
le réseau
d'assainissement
de
l'Eurométropole
de Metz.

LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

1483 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Eurométropole de Metz, exploités par HAGANIS. Chaque année, la régie intègre quelques linéaires de réseaux jusque-là sur le domaine privé ou de nouvelles canalisations créées. HAGANIS entretient également les réseaux de quatre communes clientes, soit 33 km.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14739	13955	1760	30460
ARS-LAQUENEXY	9608	5752	2258	17618
ARS-SUR-MOSELLE	19755	11018	3412	34186
AUGNY	15924	11281	569	27773
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13372	10037	0	23408
CHESNY	2395	1741	958	5094
CHIEULLES	3437	3762	0	7199
COIN-LÈS-CUVRY	4677	4272	779	9768
COIN-SUR-SEILLE	1389	500	2410	4300
CUVRY	7567	5525	553	13646
FEY	2590	1669	4230	8489
GRAVELLOTTE	4300	3965	2246	10510
JURY	6845	6577	0	13423
JUSSY	3304	2335	1028	6667
LA MAXE	9187	5690	1879	16755
LAQUENEXY	7041	4575	2385	14002
LE BAN-SAINT-MARTIN	12172	17010	0	29182
LESSY	3909	3618	2096	9624
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13613	14214	0	27826
LORRY-LÈS-METZ	10584	10123	749	21456
MARIEULLES-VEZON	4516	3205	4177	11898
MARLY	59785	60838	10175	130798
MÉCLEUVES	5802	6885	5493	18180
METZ	181293	206809	137983	527379
MEY	2753	1655	0	4408
MONTIGNY-LÈS-METZ	35885	38876	22455	97217
MOULINS-LÈS-METZ	21694	21474	93	43260
NOISSEVILLE	1701	3122	4202	9025
NOUILLY	6413	4570	0	10982
PELTRE	8759	9100	6924	24782

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	14141	12928	0	27069
POUILLY	1170	1708	3446	6324
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3626	3884	0	7527
ROZÉRIEULLES	8223	8997	0	17220
SAINTE-RUFFINE	3541	2867	0	6407
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	12179	13124	6498	31800
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	4371	2079	10509	16960
SAULNY	10077	10452	0	20529
SCY-CHAZELLES	13314	12961	0	26275
VANTOUX	5273	4622	588	10483
VANY	2638	2961	1090	6689
VAUX	5531	5622	1046	12199
VERNÉVILLE	2032	1920	2372	6325
WOIPPY	40592	36953	930	78474
TOTAUX	621 715	615 230	245 292	1 483 596
	42%	41%	17%	100%

Lagune de Mécleuves

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

335 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	335
Stations de relèvement des eaux usées	130
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	5
Bassins de retenue de pollution (Mazelle...)	19
Postes de crues	10
Siphons	21
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)	131
Stations d'épuration ou lagunes	8





La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau.

Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de contrôler le bon raccordement des installations sanitaires des habitations aux réseaux publics d'assainissement (les eaux usées dans les réseaux d'eaux usées et les eaux de pluie dans les réseaux d'eaux pluviales). Ces contrôles ne comprennent pas la réalisation d'un diagnostic des canalisations intérieures de l'habitation (état, matériaux).

De l'instruction d'un permis de construire pour une construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

Bilan de l'activité BRANCHEMENTS-CONFORMITÉ 2022

Nombre de permis de construire AC instruits	425 (11 avis défavorables)
Nombre de déclarations préalables AC instruites	41
Nombre de permis d'aménager AC instruits	25 (2 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir AC instruits	6
Nombre de certificats d'urbanisme AC délivrés	71
Nombre d'interventions de conformité	1 147
<i>Dont visites de contrôle</i>	1 062
<i>Dont visites-conseils</i>	150
Nombre de branchements créés	138
Nombre de permis de construire ANC instruits	15 (dont 4 avis défavorables)
Nombre de permis d'aménager ANC instruits	1 (0 avis défavorables)
Nombre de permis de démolir ANC instruits	0
Nombre de déclarations préalables ANC instruites	0
Nombre de certificats d'urbanisme ANC délivrés	7
Nombre de contrôles des équipements ANC	68



En mettant un colorant dans les évacuations des habitations, les équipes de Branchements-Conformité vérifient le bon raccordement des habitations au réseau d'assainissement.

220

contrôles de conformité ont été effectués chez des professionnels (restaurateurs, garagistes, industriels...)

CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS

Le service Police des Réseaux mène des actions de sensibilisation, de prévention, de contrôle et donne des prescriptions aux professionnels pour éviter tout déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement. Il délivre des autorisations de rejet, se charge à la fois de la conformité des branchements et des effluents, ainsi que du contrôle

des installations de prétraitement, notamment chez les restaurateurs et les garagistes.

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées dans le réseau ou susceptibles de l'affecter. Il recherche l'origine de la pollution et identifie le pollueur.

Le service de Police des Réseaux contrôle la conformité des effluents des entreprises et des industriels



Hydrocarbures, graisses, produits phytosanitaires, peinture, résidus de chantiers... sont autant de rejets interdits dans les réseaux d'assainissement. Le service de Police des Réseaux participe aux enquêtes de pollution en collaboration avec les services de l'Etat et les pompiers.



89 %
des pollueurs ont été identifiés

Bilan de l'activité POLICE DES RÉSEAUX 2022

Nombre de contrôles de conformité chez les professionnels	179
<i>dont non conformes</i>	43
Nombre d'établissements ayant une activité professionnelle recensés par HAGANIS	1 595
<i>dont établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet (arrêté)</i>	220
<i>dont établissements classés «assimilés domestiques»</i>	814
Nombre de contrôles de conformité chez les pros soumis à autorisation	30
<i>dont non conformes</i>	11
Nombre d'incidents-pollution signalés	44
Nombre de pollutions effectivement constatées	28
<i>Pollution par hydrocarbures et dérivés</i>	7
<i>Pollution par rejet des eaux usées au milieu naturel</i>	13
<i>Pollution par rejet de peinture</i>	3
<i>Pollution par rejet de graisse alimentaire</i>	0
<i>Pollutions diverses</i>	5
Nombre de pollueurs identifiés	25 (89%)
Nombre de communes affectées par une pollution	18
Nombre d'interventions facturées	8

ENTRETIEN DES RÉSEAUX

GRÂCE AUX ÉGOUTIERS DE FOND

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" (c'est-à-dire d'un diamètre supérieur à 1,50 m), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier les problèmes engendrés notamment par la présence surabondante de lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an).

Ils effectuent par ailleurs la surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des grilles pluviales et des déversoirs d'orage sensibles.

La sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations souterraines, ainsi que les campagnes de dératisation constituent également les autres activités des égoutiers de fond.



GRÂCE AUX HYDROCUREURS

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de l'Eurométropole de Metz, auxquelles s'ajoutent le réseau des 4 communes clientes, sont entretenues depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.

GRÂCE À DES PETITES RÉPARATIONS

Enfin, l'entretien du réseau implique les réalisations de petites réparations, sur les canalisations, sur les tampons, les regards, les avaloirs... Ces interventions sont pratiquées en interne (maçons) ou par le biais d'entreprises si ces travaux nécessitent des moyens plus importants, du terrassement, ou s'ils se situent sur des voiries à forte circulation.

Des inspections caméra, menées en interne, permettent d'évaluer les besoins en amont.

Bilan de l'activité ENTRETIEN DES RÉSEAUX 2022

Nombre d'interventions préventives réalisées par les égoutiers	408
Nombre de km de réseaux visitables curés	6
Nombre de km de réseaux non visitables curés	142
Nombre d'avaloirs nettoyés	28 746
<i>dont avaloirs sur le tracé METTIS</i>	834
Nombre de tampons réparés ou remplacés en interne	35
Nombre d'avaloirs réparés ou remplacés en interne	64
Nombre d'interventions des maçons	123
Nombre d'interventions (hydrocurage et curage) suite à un signalement	258
Réactivité (hydrocurage et curage) : part des signalements traités dans les 2 jours	86%
Nombre de tampons mis à niveau	719
Nombre d'interventions d'Entretien petits travaux sur réseau	73
Nombre de km de conduites inspectées par caméra	26

86 %
des signalements
(hydrocurage et
curage)
traités dans
les 2 jours



QUALITÉ

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les 335 bassins et postes de pompage bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, 180 sont surveillés par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de Gestion Technique Centralisée qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

Le service d'exploitation des ouvrages extérieurs surveille, grâce à la Gestion Technique Centralisée, le bon fonctionnement des 180 ouvrages (postes de relevage, bassins, lagunes...) répartis sur le réseau d'assainissement. Quotidiennement, via des automates reliés à un ensemble de capteurs, ce système récolte des informations pour les services techniques telles que la pluviométrie, le fonctionnement des pompes, etc. La GTC permet d'alerter les agents d'astreintes en cas de panne critique.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors station d'épuration principale) est de 2 648 699 kWh pour un coût de 368 630 € HT.



ÉNERGIE

EXEMPLES DE TRAVAUX RÉALISÉS

En 2022, en collaboration avec l'Eurométropole de Metz, HAGANIS a remplacé les deux dernières pompes de relèvement sur le poste anti-crue Actisud (Parc Saint-Jean), pour fiabiliser l'évacuation des eaux pluviales. L'ensemble des pompes de ce poste est à présent renouvelé.



Quatre autres pompes ont également été remplacées en 2022 sur des postes anti-crue : deux sur le bassin Bellefontaine, une sur le poste Saint-Quentin et une sur le poste Canal. Ce programme de renouvellement s'étend jusqu'en 2023.

*Visite d'une station
de pompage.*

*Ici, rue du Canal à
Montigny-lès-Metz.*



SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer la surveillance réglementaire.

C'est le cas notamment pour les déversoirs d'orage, ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur

d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention, d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

Les bassins de rétention de pollution (BRP) stockent ainsi eaux usées et eaux pluviales, épargnant au milieu naturel la plus grande part de la pollution. Une fois remplis, ils déversent leur surplus mais fortement diluées, ces eaux peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.

Bilan de l'activité MESURES PHYSIQUES 2022

Nombre de déversoirs d'orage (DO) suivis	35
Nombre de surverses de stations de relèvement suivies	15
Nombre de bassins de retenue de pollution suivis	13
Quantité d'eaux stockées dans les bassins de retenue de pollution (BRP)	294 870 m ³
<i>dont part du Bassin Mazelle</i>	30%
<i>dont part du Bassin Maison du Bâtiment</i>	36%
<i>dont part du Bassin Dornès</i>	5%
Quantité d'eaux déversées par les déversoirs d'orage (DO) ou les surverses	298 772 m ³
<i>Part du milieu récepteur Seille</i>	52%
<i>Part du milieu récepteur Moselle</i>	24%

CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME

Réalisation d'un levé topographique
à Moulins-lès-Metz

Le Système d'Information Géographique (SIG) associe la cartographie de l'Eurométropole de Metz, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Le service réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants.

Au cœur du système d'assainissement, le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel, à l'ensemble des services d'études, de travaux et d'exploitation.

RÉPONDRE AUX DT-DICT

Enfin, il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. HAGANIS a traité 6 827 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT) en 2022. La régie prend soin de répondre rapidement : 99 % des demandes ont été traitées dans les 2 jours (le délai réglementaire est de 9 jours).





L'épuration des eaux usées

Le centre principal de traitement des eaux est implanté sur le ban de La Maxe, à proximité du Port de Metz. Il assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de l'eurométropole messine.

Il est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées.

LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m³ / h (soit 72 000 m³ / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m³ / h (240 000 m³ / jour) en temps de pluie, et 92 000 m³ / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

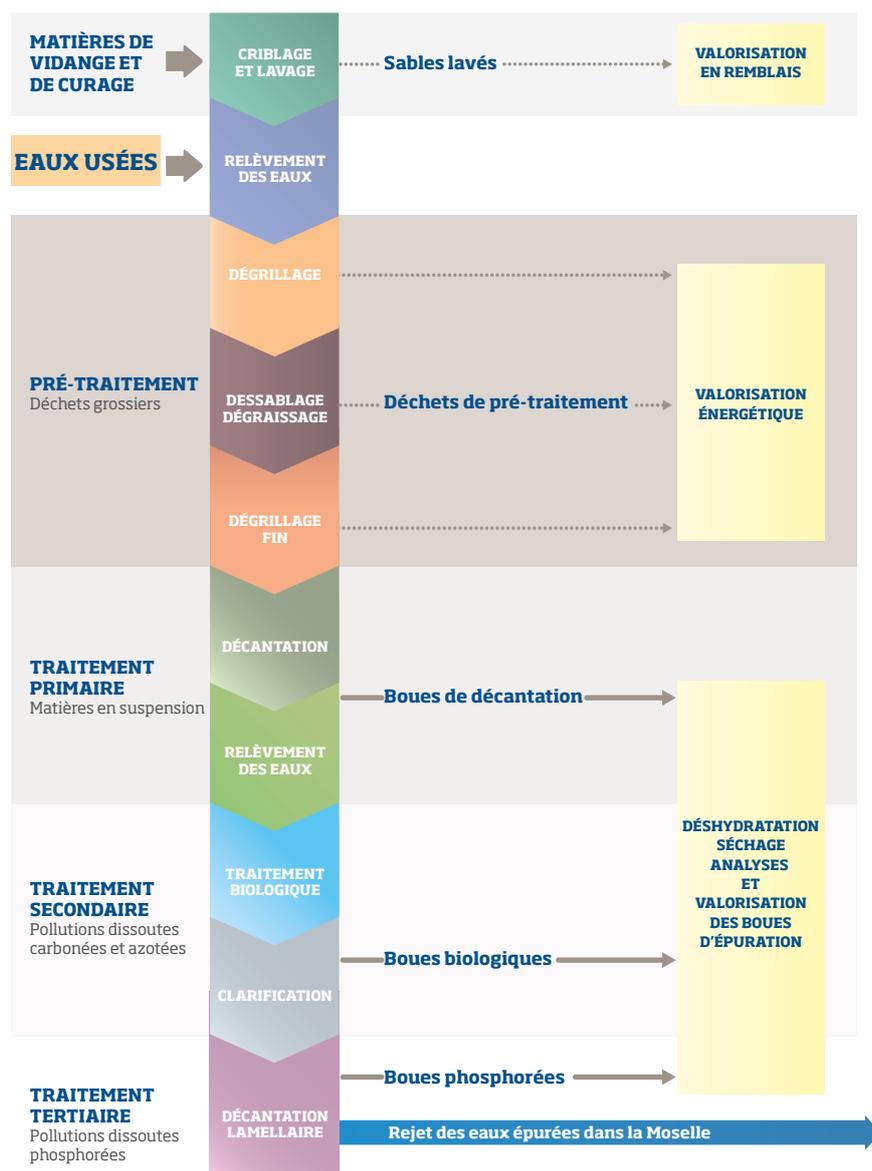
La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au

meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m³ / heure est dévié en sortie de prétraitement. Il est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

** Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO5) de 60 g par jour*

SCHÉMA DE PRINCIPE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE



RÉSULTATS 2022

22,1
millions de m³
ont été épurés
en 2022.



ÉNERGIE

Quantité d'eaux traitées sur la STEP 22 097 780 m³

Quantité de matières de vidange réceptionnées	8 703 m ³
Quantité de boues d'épuration réceptionnées	2 944 m ³
Pluviométrie annuelle	601 mm

Moyenne entrante journalière 60 148 m³

dont matières en suspension	15,81 t
dont demande biochimique en oxygène	13,07 t
dont azote	2,88 t
dont phosphore	361 kg

Quantité de déchets extraits (étage pré-traitement) sur l'année

Déchets grossiers	252 t
Graisses	88 t
Sables	202 t
Déchets de tamisage	64 t

Performance énergétique de la STEP et des bâtiments du siège

Consommation électrique	8 638 MWh
Coût consommation électrique	606 000 € HT
Ratio Énergie consommée / Dépollution réalisée	1,73 kWh / kg DBO ₅ traité
Consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments / DJU ¹	297 kWh / DJU



DES PERFORMANCES AU-DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A fin 2022, aucune non-conformité n'a été enregistrée sur les 365 bilans journaliers réalisés, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la Loi (25 par an maximum).

¹ DJU : Degrés de Jour Unifiés - Unité qui sert de base aux calculs thermiques en fonction de la sévérité du climat

19 451analyses
ont été réalisées
par le Laboratoire.**Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)**

	concentrations mg/l			rendements %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur maximale autorisée	Valeur mesurée	Valeur minimale autorisée
Matières en suspension	277	2,6	30	98,8	90
Demande biochimique en oxygène	243	3,1	25	98,3	90
Demande chimique en oxygène	570	17,5	100	96,5	75
Azote global	57	4,4	10	91,6	70
Phosphore total	7	0,4	1	94,0	80

Rendement des traitements : bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat.susp.%	DCO %	DBO ₅ %	Azote %	Phosphore %
Mars	98	98	99	95	97
Mai	99	97	99	95	96
Juillet	99	98	99	96	96
Septembre	98	97	99	93	94
Novembre	98	97	99	95	94
Novembre	99	98	99	94	90



ENVIRONNEMENT

LABORATOIRE D'ANALYSES

En 2022, le laboratoire a géré 19 451 analyses dont 89% effectuées en interne et 11% sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques).

84 % des analyses sont liées à l'exploitation et à l'autosurveillance de la station principale ainsi qu'au suivi des stations et lagunes extérieures :

- Pournoy-la-Chétive, Pouilly, Fey en ce qui concerne les stations
- Marieulles-Vezon, Vernéville, Mécleuves et Chesny en ce qui concerne les lagunes.

Les 16% restants sont relatifs aux contrôles industriels et le suivi de piézomètres.

Parmi les analyses effectuées, 70 % concernent la matrice Eau et 30 % la matrice Boue.

Conformément à la note technique du 12 août 2016 établie par le Ministère de la Transition écologique, la nouvelle campagne nationale RSDE (recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux) a été engagée en 2022, pour les stations d'épuration urbaines.

Les premiers prélèvements en entrée et en rejet de la STEP a eu lieu en octobre et décembre 2022. Les prochaines mesures sont programmées en 2023.



405 303

m³ d'eaux usées
ont été traitées
par les 7 stations
annexes

LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly et Pournoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes de Chesny, Marieulles-Verzon, Mécleuves et Vernéville.



Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS. Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 405 303 m³ en 2022. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'eurométropole messine.

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements



ENVIRONNEMENT

	MES		DCO		DBO ₅		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l

Stations d'épuration

Fey (1 250 éq.hab.)	98,2	5	96,4	18,5	98,2	3	83,9	6,9	90	0,6
Pouilly (1 050 éq.hab.)	95,4	9,5	94,7	25,8	98	3,5	88,1	6,5	51,3	3,2
Pournoy-la-Chétive (550 éq.hab.)	98,4	6,3	95,9	41,3	98,9	4,3	67,4	32,1	51,7	5,5

Lagunes

Chesny (550 éq.hab.)	93,2	32	96,4	41,3	99,3	3	94,3	5	91,2	1
Marieulles (1 060 éq.hab.)	74,3	20,3	78,3	39,8	92,8	3	62,7	7,6	44,1	1,9
Mécleuves (1 100 éq.hab.)	84,6	44	92	43,5	97,8	3,5	76,4	11,2	72	2,1
Vernéville (1 050 éq.hab.)	93,2	5,7	91,9	22,3	96,9	3	37,4	18,1	54,5	1,4

FAITS MARQUANTS 2022

Tout au long de l'année, HAGANIS s'attache au respect des rendements épuratoires, tout en veillant au suivi et à la maîtrise de ses consommations énergétiques. Elle réalise des actions en conséquence.

CURAGE DE LA LAGUNE DE MÉCLEUVES

En moyenne, le curage d'une lagune s'impose tous les 10 ans afin de maintenir les performances épuratoires. Il s'effectue principalement dans le premier bassin. L'opération de curage de la lagune de Mécleuves a eu lieu à l'automne 2022. A l'issue, ce sont 1 570 m³ de boues à 10,4 % de siccité qui ont été extraites de la lagune.



MAINTENANCE DE LA STATION DE FEY

Les diffuseurs fines bulles du bassin d'aération de la station de Fey ont fait l'objet d'un remplacement préventif. L'intervention a également permis de retirer du sable qui limitait la bonne diffusion de l'air au niveau des rampes.



RÉGULATION D'INJECTION DES SELS DE FER SUR LE TRAITEMENT TERTIAIRE

La régulation de l'injection des sels de fer sur le traitement tertiaire a été installée fin 2021. Elle permet d'injecter le réactif au bon moment dans la journée, quand la charge est présente.



Un analyseur d'orthophosphate (phosphore minéral) mesure en continu la concentration en PPO43- sur les trois files du traitement tertiaire. Le régulateur ajuste ensuite, voire stoppe, la quantité de chlorure

ferrique injectée à l'effluent en fonction de la consigne de sortie. L'adjonction de réactif sur cet ouvrage étant gérée plus finement et en temps réel par le régulateur permet de réaliser des économies sur la consommation de sel de fer. Ce projet a été couplé avec la régulation d'oxygénation sur les bassins biologiques permettant ainsi d'utiliser des équipements déjà sur site. L'investissement a ainsi été limité au strict nécessaire.

PLAN TECHNIQUE DE RENOUVELLEMENT

Dans le cadre du Plan Technique de Renouvellement, la pompe haute pression (90 bar) pour le lavage des filtres presse a été remplacée en novembre 2022.



Un laveur de sable a également été remplacé au pré-traitement. Ses parois sont plus épaisses afin d'augmenter sa durée de vie. Le second laveur sera remplacé en 2023.



PROJETS 2023

REPLACEMENT DE LA SUPERVISION POUR L'EXPLOITATION DE LA STEP

La supervision permet à l'exploitant de contrôler les différents ouvrages et de retranscrire en temps réel les conditions d'exploitation de la station.

Remplacer la supervision permet de bénéficier d'outils de dernière génération et d'optimiser l'ergonomie. C'est aussi l'occasion de renforcer le niveau de sécurité informatique selon les recommandations ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes D'Information), et d'optimiser les coûts de fonctionnement (licences, assistance...) de plus de 50 % par an.

Débuté en 2022, le projet est en cours de développement pour une finalisation en 2023.

REPLACEMENT DE TROIS VIS

Dans le cadre du Plan Technique de Renouvellement, plusieurs vis vont être remplacées : une vis à l'entrée STEP, une seconde au relèvement intermédiaire et la vis d'évacuation des boues primaires sous les filtres à bandes.

SÉCURISATION DU SYSTÈME D'ARRÊT D'URGENCE

Le système filaire « Dupline » de gestion des arrêts d'urgence sera remplacé par de la fibre optique, renforçant ainsi la fiabilité du système.



Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée.

Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

PEU DE MATIÈRE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaisir pour les rendre aisément transportables.

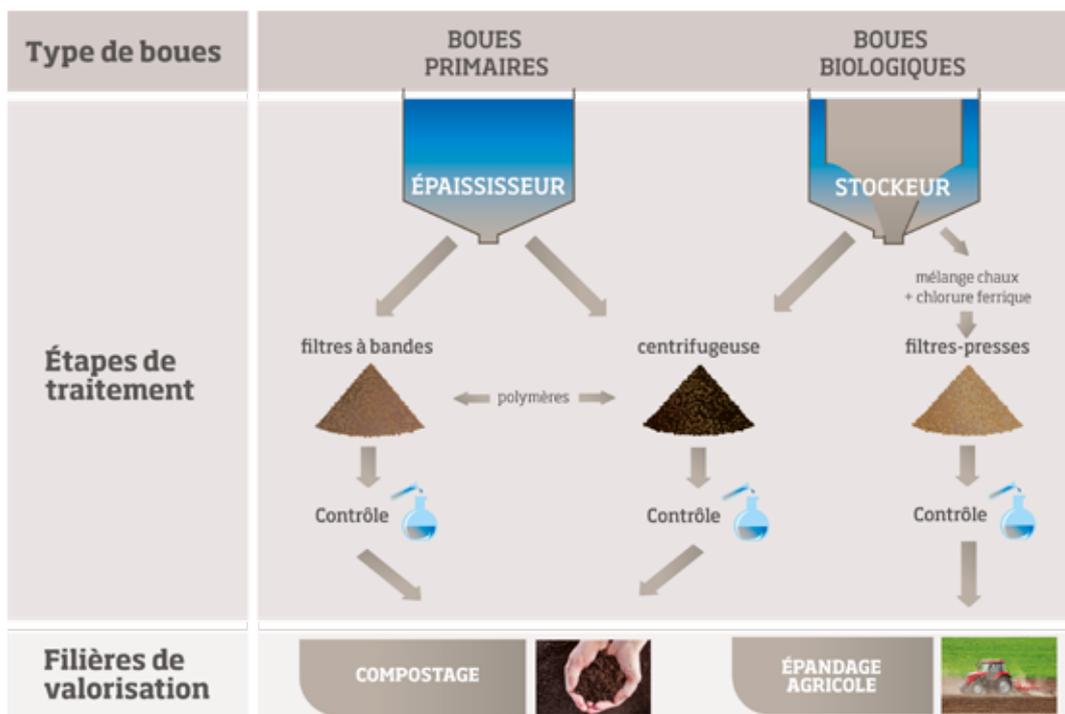
Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.



Pour être transportées plus facilement, les boues sont déshydratées par filtres-presses (photo), par filtres-bandes, par centrifugeuse ou par séchage.

SCHEMA DU PARCOURS DE TRAITEMENT DES BOUES



PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION

100%

des boues sont valorisées pour la 15^e année consécutive

Quantité de boues (matière sèche) produites	9 135 t
Quantité de boues (matière sèche) évacuées (STEP principale)	8 507 t
Soit quantité de boues humides	29 996 t
Valorisation des boues	
Épandage agricole	42,1%
Compostage	37%
Valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique Suez, Faulquemont)	10,9%
Enfouissement (pour la 15 ^e année consécutive)	0%

LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues. En effet, les valeurs des concentrations

maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (Exercice 2022)

	Moyenne 2022	Valeur max. 2022	Valeur limite autorisée
Métaux			
Cd	0,28	0,48	10
Cr	16,83	19,00	1 000
Cu	140,36	157,00	1 000
Hg	<0,12	0,22	10
Ni	18,38	24,80	200
Pb	13,73	20,30	800
Zn	233,36	310,00	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	408,94	494,50	4 000
Composés organiques			
7 PCB	<0,11	<0,6	0,8
Fluoranthène	0,16	0,86	5
Benzo(b)fluoranthène	<0,08	0,20	2,50
Benzo(a)pyrène	<0,11	0,60	2



ENVIRONNEMENT

52,1 %
des boues
ont été épandues
sur 81 parcelles,
soit 1 061 ha
amendés.

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES SOLS



En 2022, poursuite de l'hygiénisation des boues biologiques en augmentant l'ajout de chaux, afin de répondre aux exigences liées au Covid-19, permettant de les valoriser en agriculture.

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini.

Campagne d'épandage agricole

Nombre de parcelles épandues	81
Nombre d'ha épandus	1 061
Nombre de communes concernées	328



Les travaux sur le réseau d'assainissement

4,8 M€ ont été investis en 2022, dont 1,9 M€ de travaux sur le réseau d'assainissement.

Plusieurs objectifs : protéger le milieu naturel, gérer le patrimoine, souvent en coordination avec des travaux de voiries décidés par l'Eurométropole de Metz, améliorer l'exploitation du réseau ou lutter contre les eaux claires parasites.

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022

PROTÉGER LE MILIEU NATUREL, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

AMANVILLERS, RUE DES PASSEURS / RUE DE MONTVAUX

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 320 ml pour desservir en séparatif des habitations et supprimer le déversoir d'orages existant. Renouvellement du réseau d'eaux pluviales sur 20 ml.

Coût des travaux : 320 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.



COIN-LÈS-CUVRY, RUE DU CIMETIÈRE / RUE DU LIMOUSIN / RUE PRINCIPALE

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 365 ml pour desservir en séparatif des habitations et supprimer un déversoir d'orages. Le réseau unitaire existant a été conservé comme réseau d'eaux pluviales. Les travaux seront finalisés début 2023.

Coût des travaux : 425 000 € HT.



GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

METZ-DEVANT-LES-PONTS, RUE DAGA

Remplacement du collecteur unitaire sur 66 ml, en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 165 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.



MONTIGNY-LÈS-METZ, RUE KENNEDY

Remplacement du collecteur unitaire sur 240 ml, en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 420 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.



METZ NOUVELLE VILLE, RUE VICTOR VAILLANT

Remplacement du collecteur unitaire sur 15 ml, en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 23 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.

GÉRER LE PATRIMOINE

ARS-SUR-MOSELLE, RUE DU PRÉSIDENT WILSON

Réhabilitation par l'intérieur du collecteur unitaire sur 470 ml. Seconde phase des travaux débutés en 2021.

Coût des travaux : 220 000 € HT.



LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES

MÉCLEUVES, DIVERSES RUES

Réhabilitation par l'intérieur du réseau d'assainissement. Le traitement de ces anomalies représente l'élimination de 37% des eaux claires.

Coût des travaux : 17 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.

DIVERS RENOUVELLEMENTS EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

- ARS-LAQUENEXY, parc de la Baronne
- AUGNY, RD 157
- MARLY, rue Eugène Jouin
- MÉCLEUVES, amont lotissement Le Clos du Lavoir
- MONTIGNY-LÈS-METZ, rue de Nomeny
- SAINT-JULIEN-LÈS-METZ, rue Henri Billotte (une nouvelle tranche sera réalisée en 2023)

LES PROJETS 2023

NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est nécessaire de mettre en place un diagnostic permanent destiné à :

- connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du réseau d'assainissement ;
- prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;
- suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices envisagées ;
- exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Le diagnostic permanent, à travers l'acquisition, la consolidation et l'analyse régulière de données, contribue à vérifier la pertinence des travaux et actions engagés.

La mise en place du diagnostic permanent est associée au déploiement en 2023 d'un logiciel d'hypervision dédié.

Ce logiciel, alimenté par les données de la gestion technique centralisée, permettra une consultation aisée, une validation et une correction facilitées des données, la mise en place d'indicateurs de suivi et de performance personnalisés et des calculs métiers avancés. Il sera également utilisé pour

la transmission des données réglementaires à l'Agence de l'Eau et à la Police de l'Eau.

PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

MÉCLEUVES, LAGUNE

Les travaux consistent à créer un déversoir d'orages en entrée de lagune, en remplacement de l'ouvrage existant, et à raccorder ce déversoir au milieu naturel. Un déversoir situé sur une branche du réseau à l'amont, devenu inutile, sera également supprimé.

L'ouvrage sera instrumentalisé afin de pouvoir estimer les déversements au milieu naturel par temps de pluie et de répondre aux exigences réglementaires.

POUILLY, STATION D'ÉPURATION

La création d'un village sénior à Pouilly va conduire à une augmentation de la population, 1220 habitants étant attendus à l'horizon à 2030. La commune est actuellement raccordée sur une station d'épuration communale d'une capacité de 1050 équivalents habitants. Afin de permettre, le raccordement du village sénior et le développement futur de la commune, il est nécessaire d'augmenter la capacité de la station. Un traitement du phosphore sera mis en service sur cette station en 2023.

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX METTIS LIGNE C

METZ, MONTIGNY-LES-METZ LIGNE METTIS C

La réalisation de la ligne METTIS C par l'Eurométropole de Metz nécessite des adaptations sur certains réseaux et ouvrages d'assainissement présents sur le tracé : réparations de réseaux ou ouvrages, déplacement d'émergences... Ces interventions ponctuelles seront définies précisément une fois la position des quais et les différents aménagements définis.

METZ NOUVELLE VILLE, RUE DE VERDUN

Un tronçon du collecteur unitaire, qui raccorde les avaloirs du secteur, de la rue de Verdun à Metz est obstrué par du béton. Les eaux pluviales ne pouvant rejoindre le collecteur ruissellent actuellement le long de la voirie avant de rejoindre un avaloir fonctionnel à l'aval.

Les travaux consistent à remplacer le collecteur unitaire obturé sur un linéaire de 65 ml.

Ce collecteur étant situé sur le tracé, les travaux se feront en coordination avec les travaux de la future ligne METTIS C.

MONTIGNY-LÈS-METZ, RUE FRANIATTE

La rue Franiatte faisant partie des rues situées sur le tracé de la future ligne METTIS C, ses collecteurs ont fait l'objet d'une inspection télévisée afin d'évaluer leur état. Des travaux sont envisagés pour :

- Le renouvellement du collecteur unitaire ovoïde sur 400 ml à l'amont du pont SNCF ;
- Le renouvellement du collecteur unitaire ovoïde sur 110 ml entre les rues Nicolas Hamant et Louis Blériot. Les collecteurs en place sont des collecteurs anciens posés à forte profondeur.

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

METZ ANCIENNE VILLE, BOULEVARD PAIXHANS

Le boulevard Paixhans doit faire l'objet d'une réfection de voirie par l'Eurométropole en 2023. L'inspection télévisée a mis en évidence la nécessité de renouveler le collecteur. Les interventions sont prévues par ouverture de fouille et par réhabilitation par l'intérieur.

METZ CENTRE , RUE SERPENOISE

La requalification de la rue Serpenoise à Metz est prévue prochainement par l'Eurométropole de Metz. En préalable aux travaux d'aménagement, les travaux de renouvellement des réseaux concessionnaires doivent se dérouler en 2023.

Un collecteur d'assainissement unitaire visitable est

présent rue Serpenoise. Un linéaire important de ce collecteur (environ 200 ml) est dépourvu de regard d'accès. Afin de renforcer la sécurité et d'améliorer l'accès des égoutiers à l'ouvrage, les travaux consistent à créer un nouveau regard d'accès au niveau de la Chaplerue.

Ces travaux seront également coordonnés avec les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable se trouvant dans le collecteur visitable.

METZ QUEULEU, RUE DU PROFESSEUR OBERLING

L'inspection télévisuelle réalisée sur le collecteur unitaire a mis en évidence la nécessité de remplacer la canalisation sur environ 110 ml. Ces travaux seront coordonnés avec la réfection de la voirie par l'Eurométropole de Metz.

METZ QUEULEU, RUE DE QUEULEU

L'inspection télévisuelle réalisée sur le collecteur unitaire a mis en évidence la nécessité de remplacer la canalisation sur 26 ml.

La voirie de la rue de Queuleu à Metz devant faire l'objet d'une réfection par l'Eurométropole de Metz en 2023, les travaux se feront en coordination.

GÉRER LE PATRIMOINE

MARIEULLES-VEZON, LAGUNE

Les travaux consistent à consolider la digue, qui présente des fissures longitudinales plus ou moins ouvertes.

Un diagnostic géotechnique conduit en avril 2021 a mis en évidence de légers mouvements mais pas d'évolution brutale du talus. Cependant, la répétition des phénomènes de dessiccation et d'infiltration d'eau dans les fissures ainsi créées entraîne progressivement une diminution des caractéristiques intrinsèques des matériaux constitutifs de la digue et conduit à l'accentuation du risque de voir apparaître un glissement de peau avec au cours du temps des régressions plus importantes.

MÉCLEUVES, RUE DE LA CROIX DU MONT

Les sept parcelles d'un lotissement à construire ne sont pas desservies par un réseau d'eaux usées.

Le projet consiste à poser un collecteur d'eaux usées sur 70 ml. La voirie sera requalifiée.

METZ / MOULINS-LÈS-METZ, STATIONS « ARDANT DU PICQ » ET « MOSELLE »

Les trappes de fermeture de ces stations, fortement sollicitées par la circulation, présentent des déformations nécessitant leur remplacement.

MOULINS-LÈS-METZ, RUE DE DE L'ARDÈCHE

Le réseau d'eaux usées reste obstrué par des racines, malgré une intervention d'HAGANIS en 2021.

Les travaux consistent à reposer un nouveau collecteur sur environ 65 ml.



Les comptes 2022

LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Longtemps stable, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8% par le Conseil d'administration d'HAGANIS lors de la séance du 11 décembre 2019, passant ainsi de 1,24 à 1,14€/m³ d'eau pour 2020 (revenant au même niveau qu'en 1993, en euros constants).

Cette baisse a été possible grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce nouveau tarif n'empêche pas HAGANIS de poursuivre son programme d'investissement et de conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

L'ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Redevance € / m ³	1,24	1,24	1,14	1,14	1,14	1,14
Évolution		0%	-8%	0%	0%	0%
Total annuel € HT *	148,80	148,80	136,80	136,80	136,80	136,80
TVA (taux réduit)	14,88	14,88	13,68	13,68	13,68	13,68
Total € TTC	163,68	163,68	150,48	150,48	150,48	150,48

* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

LE COÛT DU SERVICE

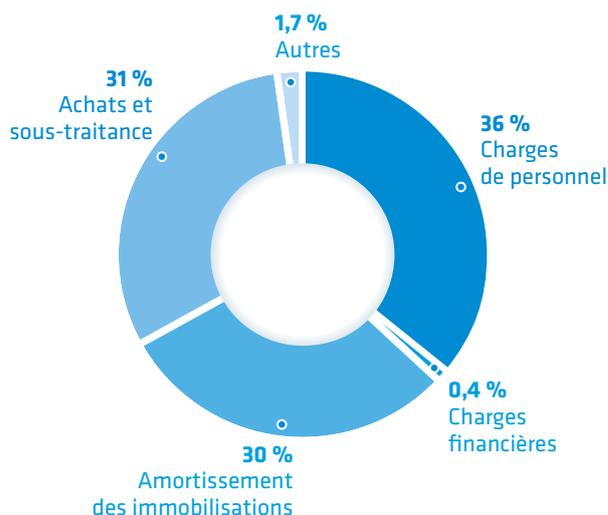
DÉPENSES : 18 229 K€ H.T.

Ce sont les dépenses pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confiée par L'Eurométropole de Metz et la réalisation de prestations pour le compte de communes clientes, de particuliers ou d'entreprises.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (68%). Ces dépenses sont en augmentation (+ 2.6%) par rapport à 2021.

Les charges externes (achats et sous-traitance) les plus importantes sont consacrées à l'énergie pour un montant de 1 037 K€ (gaz pour le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs pour 823 K€ (chlorures ferrique et ferreux, polymères, chaux...), et à la valorisation des boues d'épuration (1 120 K€) majoritairement en filière agricole (compostage). Ces charges externes augmentent (+ 3.6% par rapport à 2021), en raison notamment du contexte inflationniste où les tarifs des principaux réactifs et des carburants sont en hausse. L'arrêt total du sécheur permet de réduire les consommations de gaz.

L'amortissement des immobilisations (30% des charges d'exploitation) génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent très faibles (moins de 1% des charges d'exploitation).



Dépenses d'exploitation

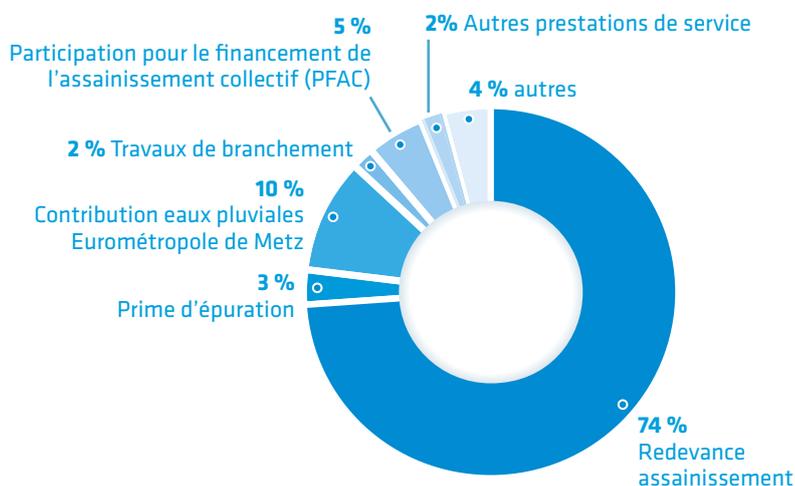
RECETTES D'EXPLOITATION : 19 798 K€ H.T.

Elles proviennent majoritairement (pour 74%) de la redevance assainissement dont le montant encaissé est stable en 2022 en raison notamment du maintien du volume d'eau consommée et d'un tarif qui n'évolue pas.

Les performances épuratoires des stations d'épuration exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences réglementaires, mais la diminution des ressources budgétaires de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les modalités d'octroi de cette prime épuration définies dans le 11ème programme des agences de l'eau se traduisent par une prime épuration en forte baisse (- 16.6%).

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise dans le cadre de ses missions d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), de réalisation de branchements (473 K€), ainsi que la rémunération d'autres prestations (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif, ...) pour 394 K€.

S'y ajoutent enfin les participations pour le financement de l'assainissement collectif (1 060 K€) perçues dans le cadre des programmes de constructions immobilières, et celles liées au raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif. Les autres recettes (680 K€) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement, de la reprise d'une provision (124 K€) et de produits de cession d'éléments d'actif pour 63 K€.

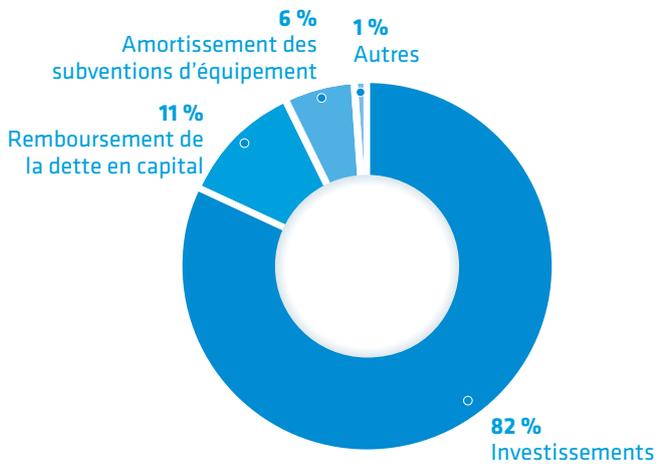


Recettes d'exploitation

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

DÉPENSES : 5 768 K€ H.T.

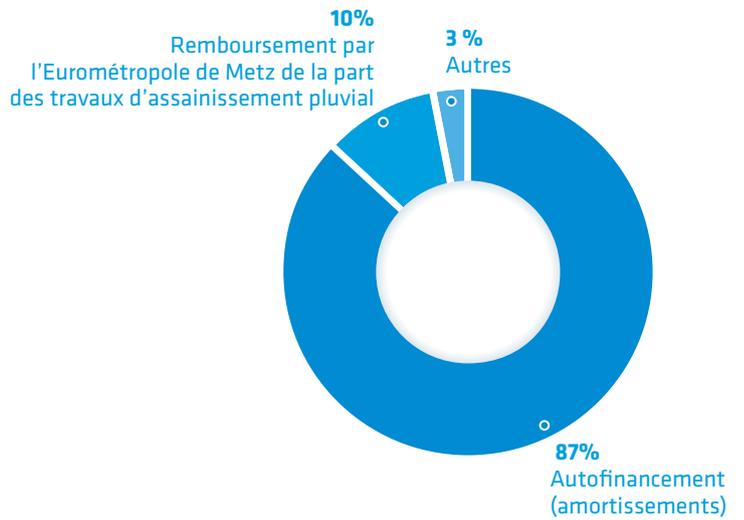
Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voirie des communes. Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y ajoutent le remboursement de la dette en capital (11%) et l'amortissement des subventions d'équipement perçues.



Dépenses d'investissement

RECETTES : 6 409 K€ H.T.

Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (87 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de l'Eurométropole de Metz sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial).



Recettes d'investissement



Les indicateurs réglementaires

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Agence française pour la biodiversité et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site www.services.eaufrance.fr. Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2021, ou au 31 décembre 2021, et pour le territoire de l'Eurométropole de Metz, où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS

D 204.0 PRIX TTC DU SERVICE AU MÈTRE CUBE POUR 120 M³ 1,51€ TTC

Définition Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m³ au 01/01/2022

Finalité Indicateur descriptif de service.

RÉSEAU

D 202.0 NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS 220

Définition Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.

Finalité Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

P 202.2B INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 96

Définition Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).

Finalité Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

A – Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau 10

0 ou 5 pts Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux 5

B – Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux) 10

De 0 à 5 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux) 3

De 0 à 15 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 14

C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)

0 à 15 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie 90%

0 à 10 pts Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) 10

0 à 10 pts Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées 10

0 ou 10 pts Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux 0

0 à 10 pts Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau 10

0 à 10 pts Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent 0

0 à 10 pts Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) 10

P 252.2 NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM) 8,7

Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques Réseaux unitaires ou séparatifs	75 867

P 253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES 0,13 %

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

COLLECTE

P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU 100 %

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2022.
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.

P 255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 100

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--	---

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	--	----

ÉPURATION

P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES 100%

Définition L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2021. (donnée 2021 fournie par la DDT en juin 2022).

Finalité L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.

P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES 100%

Définition L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2021, nombre de 0 à 100. (donnée 2021 fournie par la DDT en juin 2022).

Finalité L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.

P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU 100%

Définition Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.

Finalité S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans	365
Bilans non conformes	0

BOUES

D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION 9 135 T

Définition Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION 100 %

Définition Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

Filières de traitement :

Épandage agricole :	52,1 %
Compostage :	37,0 %
Valorisation méthanisation :	10,9 %
Enfouissement :	0 %

ABONNÉS

D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF 225 577 HAB.

Définition Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 99,90 %

Définition Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

P 251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 0 ‰

Définition L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

Finalité L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Demands d'indemnisation : 0
Milliers d'habitants desservis : 225

P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 5,77 ‰

Définition Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Finalité Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés : 54 065
Nombre de réclamations : 312

GESTION FINANCIÈRE

P 207.0 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 0 € / M³

Définition Qualité de service à l'usager : implication citoyenne du service.

Finalité Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 256.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNÉE) 0,19

Définition Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Finalité Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 0,9 %

Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 2 188

Définition Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif.

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 110

Définition Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)

0 ou 20 pts Délimitation des zones ANC par une délibération. 20

0 ou 20 pts Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération. 20

0 ou 30 pts Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires. 30

0 ou 30 pts Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien. 30

B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations. 0

0 ou 20 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. 0

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange. 10

CONFORMITÉ

P301.3 CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS ANC 72,9 %

Définition Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Finalité L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées 561

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité 131

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement 278





1 484
KILOMÈTRES
D'ÉGOUTS



22.1 millions
DE M³ D'EAUX USÉES
ÉPURÉS



19 451
ANALYSES EFFECTUÉES
PAR LE LABORATOIRE

Assainissement Valorisation Recyclage



Haganis
Environnement

Régie de l'Eurométropole de Metz
Rue du Trou-aux-Serpents - CS 82095 - 57052 METZ CEDEX 02

Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60

Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

www.haganis.fr



UVE-STEP

Rédaction : HAGANIS

Maquette, mise en page et illustrations : HAGANIS, service Communication

Crédits photos : HAGANIS - Vues aériennes : FlyPixel

Illustration : Te'rifik

Impression : Imprimé par Digit'Offset sur papier PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts.

Mars 2023

